



Le Pont, le 13 novembre 2015

Communiqué de presse

Projet Eoljoux, parc d'éoliennes géantes aux Grands Plats : plus de 1600 citoyens font part de leur désaccord à travers la pétition « Sauvons les Grands-Plats ».

Lancée lors de la mise à l'enquête du Plan partiel d'affectation (PPA), la **pétition « Sauvons Les Grands-Plats »** signée par plus de 1600 citoyens a été déposée aujourd'hui par l'Association « Eoliennes, vraiment ? » à la Commune du Chenit. Cette pétition demande à la Commune de renoncer au parc éolien des Grands-Plats et d'évaluer toutes les alternatives à ce projet destructeur.

Le projet de parc éolien aux Grands Plats (7 machines de plus de 200 m de hauteur) est situé à l'intérieur d'un périmètre classé à l'Inventaire Fédéral des Paysages. Ce périmètre est protégé pour la beauté exceptionnelle et le caractère unique de ses paysages, des surfaces forestières étendues d'un seul tenant, des lacs, de vastes pâturages boisés, une faune riche et variée, y compris des espèces menacées comme le Grand Tétras. **Bref, une nature aimée de tous, Combiens ou non, qu'il faut absolument préserver.**

Certes, les sites classés à l'IFP ne sont pas "intouchables", mais déroger à la protection n'est possible que "si des intérêts équivalents ou supérieurs, d'importance nationale également" le justifient. **La production aléatoire et intermittente d'une faible quantité d'électricité ne représente certainement pas un intérêt supérieur d'importance nationale.**

De plus, 2 éoliennes seront posées à l'intérieur du District franc fédéral du Noirmont. Le plan de gestion, adopté en septembre 2013, fixe aux promeneurs, sportifs, campeurs, chasseurs, etc. des interdictions ou des restrictions sévères pour réduire les nuisances envers la faune. **Cela doit être valable pour les éoliennes également.**

Le projet prévoit d'installer 7 machines de 206 mètres de haut, soit 5 à 6 fois la taille d'un bel épicéa. Elles seront visibles d'un peu partout d'autant qu'elles tournent, ce qui les rend encore plus apparentes. **C'est donc toute la Vallée de Joux - du Pont jusqu'aux Rousses - qui sera défigurée.**

Installer un parc éolien n'est pas anodin. C'est un investissement de 60 ou 70 millions, avec d'importants travaux de terrassement, d'aplanissement, de construction de routes, de chemins et de fouilles, et ceci pendant 2 années au moins. Ensuite, les travaux de maintenance nécessiteront l'intervention humaine régulière et répétée. **C'est la vocation même d'une zone protégée qui est remise en question.**

A noter aussi que ce parc éolien serait placé qu'à 800m du village de Bois d'Amont. Cette distance ne tient pas compte des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé qui juge approprié une distance minimum aux habitations de 3 km pour des éoliennes de 3 MW. D'autres pays qui ont une longue expérience avec les éoliennes (Allemagne, Canada, Etats Unis, Danemark, Royaume Uni) ont augmenté ces derniers 12 mois cette distance minimum à 1,5, 2 et 3 km pour **tenir compte de l'impact de ces machines sur la santé de l'homme.**

L'association « Eoliennes, vraiment ? » organise une **manifestation silencieuse le 23 novembre 2015 à 18h30 devant l'Hôtel de ville du Sentier**. C'est ce soir-là qu'une assemblée extraordinaire du Conseil Communal du Chenit aura lieu, où les conseillers communaux seront appelés à se prononcer sur la levée des oppositions au Plan partiel d'affectation et l'acceptation du Préavis municipal du projet Eoljoux.

Les membres du comité de l'association seront disponibles au restaurant de l'Hôtel de Ville à la fin de la manifestation (dès 19 heures) pour répondre aux questions de la presse.

Association « Eoliennes, vraiment ? »

Personne de contact: Pierre-Alain Dufour, +41 79 347 14 63 (porte-parole de l'Association).